

Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **L'Émilie : magazine socio-culturelles**

Band (Jahr): **[92] (2004)**

Heft 1481

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>



FABIO GALANTE

Andrée-Marie Dussault

Sommaire **Une 11^{ème} révision de l'AVS réaliste, responsable et honnête?**

4 Actualité

Votations à l'horizon...

6 Débat

Introduire des quotas en politique?

7 Actrice sociale

Esther Mamarbachi, présentatrice du 19:30

8 International

Maroc: une réforme du Code de la famille... ancrée dans la charia

10 Pages de l'Inédite

12 Dossier

11^{ème} révision de l'AVS: femmes, se moque-t-on de vous?!

19 Lettres à l'émilie

20 Société

Des modèles non seulement pour les femmes: Ebadi et Del Ponte

23 Adresses utiles

Prochain délai de rédaction:

18 avril

«Votez pour la 11^{ème} révision de l'AVS et le pire sera évité.» Relever l'âge de la retraite des femmes à 65 ans, réduire ou supprimer la rente des veuves et ralentir l'adaptation des rentes AVS à tous les trois ans plutôt que tous les deux ans; en somme, un potentiel d'économies de près de 850 millions de francs glané essentiellement au détriment des femmes - mais qui affecterait aussi tous les groupes de retraité-e-s d'aujourd'hui et de demain; voilà le marché que nous propose le Conseil fédéral, sans rougir.

Parmi ces représentant-e-s du peuple qui légifèrent dans l'intérêt général, il faudrait peut-être inclure quelques personnes vivant sous le seuil de pauvreté, non pas pour mettre les autres mal à l'aise, mais simplement pour les ramener en Suisse, ici et maintenant. Car ici et maintenant, la rente AVS *moyenne* touchée par les femmes s'élève à environ 1663 fr. par mois et la rente *moyenne* du deuxième pilier qu'elles reçoivent correspond grosso modo à 1337 fr. par mois, pour celles qui en reçoivent une.

Car, effectivement, la moitié des femmes travaillant contre un salaire ne sont pas assurées au deuxième pilier parce qu'elles gagnent moins de 25 230 fr. annuellement. Sans oublier que pour toucher l'AVS, il faut travailler au minimum 10 ans consécutifs, et ce n'est un secret pour personne que remplir cette condition relève du défi pour les heureuses élues qui s'occupent gracieusement de la maison et des petits. Et cela, dans un contexte où il y a une inégalité salariale entre femmes et hommes de l'ordre de plus de 20% ainsi qu'une ségrégation sexuelle professionnelle, tant horizontale que verticale, pour le moins étanche.

En résumé, on semble occulter dans l'aménagement de la 11^{ème} révision de l'AVS la simple réalité concrète, quotidienne et pas si simple de milliers de personnes qui travaillent ou qui ont travaillé fort et longtemps, souvent dans des conditions pas si faciles. En plus, non seulement essaie-t-on de faire passer une révision injuste, mais la promesse faite par le gouvernement lors de la 10^{ème} révision de l'AVS à propos de la flexibilité de l'âge de la retraite n'a pas été tenue...

Bref, si cette 11^{ème} révision était avalisée en votation populaire le 16 mai, la précarité chez la population féminine vieillissante - mais pas seulement - ferait un bond spectaculaire en avant. Mais tout n'est pas encore joué puisque dans ce pays, les gens qui payent des impôts et possèdent un passeport suisse peuvent se prononcer. Certes, on sait que les groupes de population ayant obtenu des droits de fraîche date tardent généralement à les exercer. Mais cette fois, c'est réellement dans l'intérêt des femmes de voter massivement, à condition, bien sûr, qu'elles votent *contre* la 11^{ème} révision. Et il s'agirait là d'une façon, non pas que symbolique et sympa, mais concrète et potentiellement influente, de montrer qu'elles sont effectivement «rouges de colère», et lucides. A défaut de pouvoir obliger pendant un mois Pascal Couchepin à expérimenter la vie avec 2800 fr. et deux enfants en bas âge à sa seule charge... »